

PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 3 juin dernier, le député de Bourget déposait à l'Assemblée nationale l'extrait d'une pétition mentionnant que :

- les publicités incitant l'achat de camions au Québec n'ont pas à indiquer de message quant à la consommation en carburant de leurs véhicules;
- la diffusion d'une telle information pourrait inciter les acheteurs à tenir compte de cette dimension dans leur décision d'achat pour ainsi opter pour un véhicule consommant moins de carburant ou pour un véhicule électrique;
- le gouvernement du Québec s'est engagé à interdire la vente de véhicules à essence à partir de 2035.

Les 456 signataires demandent au gouvernement du Québec « de voir à ce que les publicités sur les véhicules incluent un affichage clair de la consommation d'essence (litres/100 km) et de la génération de gaz à effet de serre (GES) annuelle typique (kg de CO₂) ».

Nous observons dans l'Inventaire québécois des émissions de GES de 2018 que le secteur des transports est le plus émissif au Québec avec 45 % des émissions totales. À lui seul, le transport routier représente 80 % des émissions de ce secteur, soit 36 % des émissions totales de GES du Québec.

De plus, les émissions en transport ont crû de 33 % entre 1990 et 2018, notamment en raison de l'augmentation importante du nombre de camions légers (268 %) sur les routes.

Le Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030) du gouvernement du Québec, dévoilé le 16 novembre 2020, comporte deux cibles cruciales concernant les véhicules automobiles :

...2

- Faire en sorte qu'il y ait 1,5 million de véhicules électriques sur nos routes en 2030;
- Interdire la vente de véhicules neufs à essence en 2035.

Pour ce faire, le Plan de mise en œuvre 2021-2026 du PEV 2030 contient une série de mesures :

- Poursuivre le programme « Roulez vert » qui favorise l'achat de véhicules électriques, l'initiative de ce type la plus généreuse au Canada;
- Renforcer la norme « Véhicule zéro émission » (VZE) qui accroît la disponibilité de véhicules électriques sur le marché québécois;
- Mettre en place une norme VZE pour les véhicules lourds;
- Favoriser l'installation de bornes électriques notamment via Hydro-Québec;
- Encourager l'électrification de l'industrie du taxi;
- Électrifier des autobus urbains, scolaires et interurbains.

Au total, ces mesures représentent un investissement de plus de 2 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

Concrètement, cela fait en sorte que les véhicules électriques sont de plus en plus présents sur nos routes. Entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 juillet 2021, le nombre de véhicules électriques immatriculés au Québec est en hausse de presque 25 % passant de 91 519 à 114 091 (24,66 %).

Cette impressionnante progression n'aurait pas été possible sans une combinaison de mesures efficaces. Nous croyons qu'elle se poursuivra et, qu'à terme, les cibles identifiées dans le Plan pour une économie verte 2030 seront atteintes.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes meilleures salutations.

Le ministre,

A handwritten signature in blue ink that reads "Benoit Charette". The signature is fluid and cursive, with the first letters of the first and last names being capitalized and prominent.

BENOIT CHARETTE